

Politique UEMF d'identification des Parties prenantes

Définition (tirée de la norme « AA1000SES ») :

« Les parties prenantes (« Stakeholders ») sont les individus, les groupes d'individus ou les organisations qui ont un impact sur les activités, les produits et les services d'une organisation, et/ou qui peuvent être affectés par elles ».

Pour une organisation universitaire, les parties prenantes regroupent donc l'ensemble de ceux qui participent à sa vie (étudiants, enseignants chercheurs, personnel administratif et technique, salariés, clients, fournisseurs, financeurs, ...), à son organisation (décideurs, élus, pouvoir public) et à son image (ONG, société civile, collectivité locale, média, ...).

Les parties prenantes de l'UEMF sont selon ses statuts :

Parties prenantes internes : <https://ueuromed.org/statuts-et-organiogramme>

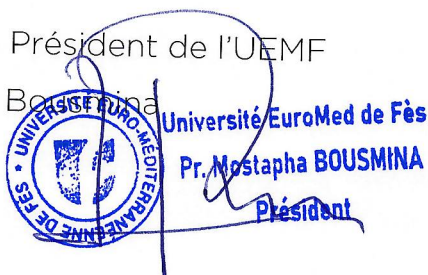
- Décideurs : Membres des divers conseils présentés dans la figure ci-dessous
- Personnel enseignant chercheur, Personnel administratif et technique, les Etudiants

Parties prenantes externes : État représenté par différents ministères/ Collectivités (région Fès-Meknès, Ville de Fès...) / Elus locaux, Acteurs économiques (entreprises membres de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc, CRI, chambre de commerce et d'industrie, ...) ; ONG / Associations / Communautés locales ; Banques nationales ou internationales ; Compagnies d'assurance ; média ; Clients (produits de formation et/ou de recherche), Fournisseurs / sous-traitants ; ...

Un grand nombre de parties prenantes externes sont en même temps des partenaires institutionnels <https://ueuromed.org/partenariats-institutionnels> ou des partenaires socioéconomiques <https://ueuromed.org/partenariats-socioeconomiques>

Signature du Président de l'UEMF

Pr Mostapha BOUSMINA



Université EuroMed de Fès
Pr. Mostapha BOUSMINA
Président